

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition au projet d'implantation d'une zone d'activité dans la forêt de Bramard

De : paran@paran.fr

Date : 19/05/2022 17:57

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Messieurs,

Résident de la commune de Saint Didier en Velay je tiens à vous faire connaître mon opposition à la création d'une nouvelle zone d'activité dans les bois de Bramard (ZA des bois de Bramard).

Je viens de prendre connaissance de ce projet que la Communauté de Communes Loire Semène a mené sans informer correctement la population. Ce projet va condamner une zone humide de très grande valeur environnementale (une des plus grandes zones humides de la région) où de nombreuses espèces qui y vivent sont rares et/ou menacées, ainsi que de nombreuses plantes.

Alors que partout ces zones humides sont protégées, mises en valeur pour informer la population sur l'importance de ces terrains pour la biodiversité, l'infiltration des eaux de pluie, et la retenue du carbone pour éviter ou ralentir une catastrophe climatique à venir il est inacceptable que cette zone humide de Bramard soit sacrifiée, quelles qu'en soient les compensations.

La Communauté de Communes Loire Semène ne peut détruire cette zone humide alors que partout sur le territoire ces zones sont sanctuarisées. Des avis très défavorables ont été donnés par plusieurs organismes et/ou associations (CNPV, MRAE, SDAGE,ARS...).

L'enjeu de l'emploi ne peut être mis en balance dans notre communauté de communes car le taux de chômage est très faible et de nombreux postes restent vacants. D'autre part il existe à proximité de nombreuses friches industrielles restant à valoriser et qui n'auraient pas autant d'impact sur l'environnement.

Il semble également que cette procédure ne soit pas conforme: Documents joints à l'enquête publique non à jour, études complémentaires demandées par plusieurs organismes sans réponse...

Alors que dans un nouveau rapport l'ONU vient de confirmer que l'humanité court à la catastrophe climatique si nous ne limitons pas l'émission de gaz à effet de serre nous ne pouvons sacrifier cette zone humide qui justement capte ces gaz.

Travaillons intelligemment et pensons aux générations futures, nous ne pouvons détruire ces zones naturelles irrémédiablement. D'autres solutions doivent être étudiées, anciennes zones industrielles en friches, terrains moins impactant pour l'environnement...

Je vous demande donc de refuser la réalisation de ce projet sur cette zone à haute valeur environnementale.

Cordialement.

Gérard Paran

11 Chemin des frères Boyer 43140 St Didier en Velay

Paran@paran.fr